

Fiche de cours

15.61 – PERCO SETRABOIS

Lieu du cours	Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment (CPMB), Colombier
Date	26 mars 2015
Horaire	De 14h00 à 19h00
Durée	6 périodes
Formateur	Fabien Vuillème (Forma2)
Public cible	Personnes de contact sécurité au travail (PERCO) des entreprises de menuiserie, ébénisterie et charpenterie.
Description du cours, contenu	Les participants suivront la formation pour devenir PERCO ; au sein de leur entreprise, en application de la solution de branche SETRABOIS destinée aux entreprises de menuiserie, ébénisterie et charpenterie.
Informations et inscription	www.forma2.ch , info@forma2.ch T 032 931 18 14 ou F 032 931 18 15
Délai d'inscription	27 février 2015.
Finance d'inscription	CHF 250.- pour les membres FRM (la cotisation d'adhésion à la solution de branche de CHF 200.- est prise en charge par l'association). CHF 700.- pour les non-membres FRM (CHF 500.- + CHF 200.- de cotisation d'adhésion) Ces prix sont ceux fixés par la FRM La finance doit être réglée avant le début du cours.



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

15.61 – PERCO SETRABOIS

☐ Mme ☐ M.

Nom et prénom _____ Profession _____

Rue et N° _____ Statut dans l'entreprise _____

NPA / Localité _____ Entreprise, lieu _____

Téléphone privé / portable _____

Téléphone professionnel _____

Courriel _____

Ce formulaire est également disponible sur notre site www.forma2.ch.

Merci de renvoyer ce formulaire à Forma2, Crêt-Vaillant 19, Case postale 432, 2400 Le Locle ou par fax au 032 931 18 15

Fiche de cours

15.62 – EDEX POUR PERCO SETRABOIS

Lieu du cours	Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment (CPMB), Colombier
Date	19 mars 2015
Horaire	De 17h00 à 19h00
Durée	2 heures
Formateur	Fabien Vuillème (Forma2)
Public cible	Personnes de contact sécurité au travail (PERCO) des entreprises de menuiserie, ébénisterie et charpenterie.
Description du cours, contenu	Échange d'expériences pour les PERCO ; ce cours permet de recycler les connaissances acquises au cours PERCO, il doit être suivi au moins tous les 5 ans pour maintenir la certification PERCO.
Connaissances préalables	Avoir suivi un cours PERCO.
Informations et inscription	www.forma2.ch , info@forma2.ch T 032 931 18 14 ou F 032 931 18 15
Délai d'inscription	27 février 2015
Finance d'inscription	CHF 30.- pour les membres ANM - FRM CHF 50.- pour les non-membres ANM – FRM La finance doit être réglée avant le début du cours.



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

15.62 – EDEX POUR PERCO SETRABOIS

☐ Mme ☐ M.

Nom et prénom	Profession
Rue et N°	Statut dans l'entreprise
NPA / Localité	Entreprise, lieu
Téléphone privé / portable	
Téléphone professionnel	
Courriel	

Ce formulaire est également disponible sur notre site www.forma2.ch.

Merci de renvoyer ce formulaire à Forma2, Crêt-Vaillant 19, Case postale 432, 2400 Le Locle ou par fax au 032 931 18 15



Sécurité au travail et protection de la santé : facile et efficace avec « Setrabois » !

Chaque année, plus de 10'000 employé-e-s de nos branches sont victimes d'un accident professionnel. Ces accidents provoquent des coûts d'environ 250 millions de francs. A ces chiffres s'ajoutent les cas de problèmes de santé liés aux conditions de travail et les coûts qui en résultent. Les partenaires sociaux FRM, Unia et Syna mettent à disposition des entreprises un concept facile et efficace afin d'éviter des accidents toujours humainement pénibles : « Setrabois ».

Vous êtes employeur / propriétaire d'une entreprise ?

Essayez de répondre aux cinq points suivants.

Pour garantir la sécurité au travail et la protection de la santé dans mon entreprise ...

... je dispose, sans besoin de chercher, d'outils pour l'instruction des employés.

() oui () non

... j'ai des listes de contrôle pour garantir un travail en toute sécurité avec les différentes machines.

() oui () non

... je peux faire suivre une formation spécifique à un de mes employés ou suivre moi-même cette formation.

() oui () non

... je peux sans problèmes faire appel à un spécialiste si j'ai besoin d'une information particulière.

() oui () non

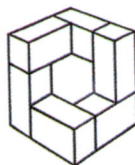
... je suis toujours informé sur ce qui change au niveau des lois et des ordonnances.

() oui () non

Les employeurs des entreprises qui adhèrent à « Setrabois » peuvent sans hésiter répondre cinq fois « oui ». **Et vous ?**

Un concept spécifique aux branches du bois pour garantir la sécurité au travail et la protection de la santé : la solution de branche « Setrabois »

« Setrabois » est le concept de sécurité au travail et de protection de la santé élaboré spécifiquement pour nos branches par les partenaires sociaux FRM, Unia et Syna avec l'appui de spécialistes et approuvé par la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST.



FRM

Fédération suisse romande
des entreprises de menuiserie,
ébénisterie et charpenterie

Quel est le fonctionnement de ce concept ?

- L'entreprise contacte le secrétariat de « Setrabois » afin d'y adhérer.
- Un employé de l'entreprise ou l'employeur lui-même suit un cours de base PERCO (Personne de contact pour la sécurité au travail) d'une durée de cinq heures.
- Il reçoit le manuel pour appliquer les mesures de prévention nécessaires et prévues par la loi. C'est donc lui qui se charge de l'implémentation du concept dans l'entreprise, en s'assurant de la collaboration entre employés et employeur.
- Chaque année l'entreprise reçoit les informations et le matériel pour actualiser son propre concept de sécurité au travail et la PERCO suit régulièrement des cours d'échange d'expériences et d'approfondissement de thèmes liés à la sécurité au travail.
- Setrabois étant financé par les institutions paritaires, son coût reste modeste.



Classeur « Travailler le bois en sécurité et efficacement », campagne Setrabois 2013



- Les informations et les outils mis à disposition des entreprises sont élaborés par un groupe de travail paritaire FRM-Unia-Syna avec la collaboration de la Suva dans le cadre de séances périodiques. Ce groupe de travail se réunit aussi avec les partenaires sociaux de la branche en Suisse alémanique Siko pour garantir une uniformité de l'intervention au niveau national.

Avantages multiples avec « Setraboïs »

En appliquant systématiquement le concept « Setraboïs », l'entreprise respecte les obligations légales, évite des souffrances dues à des accidents professionnels ainsi qu'à des problèmes de santé liés au travail et réduit les coûts qui en résultent !

Un projet réalisé avec les employé-e-s et leurs organisations

Sécurité au travail et protection de la santé sont des tâches qui demandent l'engagement de tous les partenaires et une étroite collaboration entre ceux-ci. Pour cette raison l'organisation des employeurs (FRM) et les syndicats (Unia, Syna) ont décidé de développer ensemble « Setraboïs ». Ce partenariat s'est révélé important et efficace.

Les trois organisations recommandent aux entreprises de faire participer activement les employé-e-s à toutes les questions de travail et santé. Les points suivants sont aussi prévus dans la loi :

- Informer les employé-e-s sur les mesures avant de les réaliser.
- Discuter avec les employé-e-s de leurs propositions et motiver les mesures si celles-ci ne sont pas prises en considération.
- Analyser avec les employé-e-s les résultats des mesures prises.
- Donner aux employé-e-s la possibilité de participer lors de visites de la Suva.

S'il est un domaine où employeurs et salariés ont un intérêt commun évident, c'est bien celui de la sécurité. Celle-ci n'est garantie qu'en partageant les connaissances et les expériences. En cela, Setraboïs est primordial.



« Guide de sécurité Setraboïs », remis lors de la participation aux cours de formation PERCO

Comment adhérer à « Setraboïs » ?

Contactez, sans hésiter, le secrétariat de la solution de branche :

Fédération suisse romande des entreprises de menuiserie ébénisterie et charpenterie FRM

En Budron H6

CP 193

1052 Le Mont-sur-Lausanne

Tél. 021 652 15 65

Fax 021 652.15.65

E-mail : chassot@frm-bois-romand.ch